

Compte-rendu de la réunion plénière du conseil de quartier

Léon Blum / Folie-Regnault

Mardi 23 juin 2015

Table des matières

1/ Aménagement du square Rajman et de l'espace canin	1
2/ Création d'un musée numérique au n°38/40 rue Saint-Maur	3
3/ 14 avenue Parmentier : point sur l'appel à projets urbains innovants pour la création d'un cinéma.....	4
4/ Vers la piétonisation de la rue du Général Renault	6
5/ Actualité des commissions	7
☐ Commission « Solidarité/ Lutte contre l'exclusion ».....	7
☐ Commission « Propreté/ Cadre de vie »	8
☐ Commission « Culture et Sport »	8
☐ Commission « Urbanisme »	8
ANNEXES	9

1/ Aménagement du square Rajman et de l'espace canin

*Présenté par Laurent BEUF, responsable DEVE
de la division du 11^e arrondissement*

La présentation diffusée est jointe en annexe du compte-rendu

Rappel du contexte et problématique :

Le square Rajman accueille des chiens sans laisse depuis plusieurs années. Les propriétaires de chiens apprécient fortement de trouver un espace de liberté pour leur animal tandis que les riverains signalent régulièrement des nuisances liées à cet espace. Des passants peuvent également éviter de traverser le parc (une agression a déjà eu lieu).

Retour sur la concertation portant sur le square Rajman :

- Deux réunions publiques ont été organisées en mairie pendant lesquelles il a été rappelé que la tenue en laisse des chiens est obligatoire sur tout l'espace public, ce qui pose problème dans la réglementation de laisser les chiens en liberté dans un square.
- Les premières propositions n'avaient pas reçu un accueil favorable des riverains. Trois nouvelles solutions ont été présentées :
 - o Le terre-plein du boulevard de Ménilmontant : problèmes de l'exiguïté du site et du bruit ;

- Le mail près du square de la Roquette : plus grand, plus calme et plus près du square Rajman ;
- Le boulevard Ménilmontant sous la rue de la roquette : problèmes de l'exigüité du site.
- Une marche exploratoire a été organisée pour visiter les sites envisagés.
- Deux groupes de travail ont été réunis pour travailler d'une part sur la création d'un futur espace autorisé aux chiens et d'autre part sur le réaménagement du square Rajman.

Solution retenue : le mail du square de la Roquette

L'espace comprendra plusieurs éléments : arbres, bancs, fontaine à boire... Il est prévu un agrandissement du site et un accès pour les PMR ainsi que l'implantation de barrières spécifiques (deux accès pour assurer la continuité piétonne) pour éviter la fuite des chiens. Des clôtures hautes sont à l'étude mais, vraisemblablement, les architectes des bâtiments de France (ABF) ne donneront pas l'autorisation de poser ce type d'installation.

Le square Rajman sera revégétalisé. En plus des bacs déjà existants, des nouvelles jardinières seront posées vers mi-juillet.

Un plan d'action est envisagé sur le long terme :

- Septembre 2015 : transfert de l'espace canin du square Rajman vers le square de la Roquette
- D'octobre à décembre : études pour appréhender l'aménagement du square de la Roquette
- Janvier 2016 : présentation de ces études
- De février à mars 2016 : préparation des travaux
- D'avril à mai 2016 : réalisation des travaux

Discussion avec la salle

Est-il envisagé un système de gardiennage plus important sur le square Rajman ?

➡ 3/4 des agents sont déjà présents sur le site. Quand un problème a lieu, c'est la Direction de la Prévention et de la Protection (DPP) qui vient renforcer l'action des agents. Concernant la propreté, un service vient nettoyer les aménagements dégradés.

La réorganisation du mail de la Roquette n'a-t-elle pas été décidée sans l'accord des riverains ?

➡ Les informations concernant les réunions ont été diffusées par différents moyens de communication, les riverains pouvaient être informés.

Des barrières ne sont-elles pas envisageables sur le site de la Roquette afin d'éviter les souillures générées par la présence de SDF près des immeubles ?

➡ Le partage de l'espace public est relativement compliqué. Le but est de mettre en place des solutions pour l'intérêt général, non des solutions individuelles.

2/ Création d'un musée numérique au n°38/40 rue Saint-Maur

*Judith MOREAU, responsable du développement et du mécénat de Culturespaces
Loup D'AVEZAC DE CASTERA, architecte en charge du projet et du permis de construire
Laurent MARTIN, propriétaire de site
Delphine OKOROKOFF, service développement*

Présentation de la société culture espace :

Acteur de la culture et du patrimoine depuis plus de 20 ans, Culture Espace anime et met en place les événements d'un musée à Paris. Sa mission consiste en la préservation et la transmission du patrimoine. La société propose depuis peu une nouvelle forme de médiation et de découverte de l'art par l'organisation d'expositions multimédias à l'image de ce qui a réalisé dans les Baux de Provence. Elles permettent d'attirer un public très large.

Description du projet prévu au 38/40 rue Saint-Maur :

- Surface de 3000 m² dont l'architecture du site sera conservée et rénovée
- Mise en valeur de l'ancienne fonderie
- Public visé : enfants scolaires et familiales (notamment le public de la fondation Culture Espace)
- Ouverture du site prévue en 2017
- Objectifs : créer des emplois et proposer une nouvelle offre culturelle pour le quartier

Discussion avec la salle :

Le site sera-t-il accessible aux handicapés ?

- ➔ Oui. Le site est d'ailleurs situé au rez-de-chaussée. Il y aura uniquement une mezzanine assurée par une desserte en ascenseur.

Pourquoi ne pas utiliser les artistes contemporains plutôt que les artistes classiques ?

- ➔ Il y aura 35mn sur des thèmes concernant les grands peintres, qui touchent un public plus large, et 10mn concernant des artistes contemporains.

Quel sera le tarif du musée ?

- ➔ Le tarif n'a pas été défini. Il y aura la gratuité pour le 2^e enfant.

Des nuisances sonores seront-elles présentes ?

- ➔ Les horaires d'ouverture seront de 10h à 19h. Des mesures ont été mises en place pour isoler acoustiquement le site.

Pourquoi ne pas avoir choisi le N°14 rue Parmentier ?

- ➔ L'espace devait être grand. Le bâtiment n°38/40 était en vente tandis que l'autre bâtiment n'était a priori pas à vendre au moment de la recherche.

Que va devenir la cour intérieure ?

- ➔ Elle ne fait pas partie du bail. Elle ne sera pas utilisée pour le projet. Elle peut-être envisagée comme issue de secours mais non pas comme une entrée pour le public.

La toiture du site nécessitera-t-elle des travaux ?

- ➔ La toiture sera rénovée.

Une estimation de la fréquentation a-t-elle été réalisée ?

On estime environ 300 000 personnes par an, le lieu étant ouvert tous les jours de l'année.

Comment va se partager la superficie du lieu ?

- ➔ 2000m² concernera l'exposition et 1000 m² la billetterie ainsi qu'un espace technique comportant notamment des serveurs.

Une personne sera-t-elle présente pour communiquer avec les sourds ?

- ➔ L'exposition ne nécessite pas un échange verbal. Il n'y a pas de médiation et il n'y a donc pas de personnel destiné à communiquer avec les sourds.

Quel est le budget du projet ? Les fonds sont-ils privés ou publics ? Des partenariats ont-ils été mis en place ?

- ➔ Le budget est entièrement privé (Culture Espace étant une société privée). Il serait intéressant d'avoir des partenaires qui n'existent pas à l'heure actuelle. L'actionnaire principal de Culture Espace est GDF-Suez.

Comment sera géré les stationnements automobiles ?

- ➔ Les cars scolaires déposeront les visiteurs mais il n'y aura pas de stationnement.

3/ 14 avenue Parmentier : point sur l'appel à projets urbains innovants pour la création d'un cinéma

Marion WALLER, conseillère innovation et Attractivité au cabinet de Jean-Louis MISSIKA

Olivier RENARD, directeur de cabinet de Jean-Louis MISSIKA

[ndlr : Site de l'appel à projet : <http://www.reinventer.paris/>]

Présentation de l'appel à projet « Réinventer Paris »

La démarche concerne 23 sites répartis dans Paris. L'appel vise à faire émerger des projets proposant une rénovation et une réhabilitation de bâtiments ou de parcelles vides innovantes dans les activités et la méthodologie proposées. Cela correspond au souhait de la Maire de Paris de changer les règles du jeu en matière d'urbanisme et d'architecture. Des professionnels de l'urbain étaient invités à proposer leurs projets par équipe (constituée, par exemple, d'un architecte, un promoteur immobilier, un chercheur, une startup, un artiste etc).

L'appel à projet a été lancé en novembre. Les candidats avaient trois mois pour déposer leur

projet.

Le projet du cinéma situé au 14 avenue Parmentier

A la demande du Maire du 11^{ème}, le cahier des charges pour le site du 14 avenue Parmentier précise que le projet de réhabilitation du bâtiment doit s'orienter vers un cinéma atypique (« le cinéma de demain »). De nombreuses esquisses ont été reçues (29 projets). Elles associaient à chaque fois des acteurs de l'urbain et du cinéma. Tous les candidats ont dû imaginer eux-mêmes des nouvelles manières de co-construire leurs projets avec les habitants, c'est un critère essentiel pour le jury que d'avoir une bonne concertation avec les habitants du quartier.

La phase actuelle du calendrier est une phase d'analyse des candidatures qui sera suivie en juillet d'une première session de sélection à l'issue de laquelle seront retenus quatre projets. Les différents jurys seront composés de représentants d'adjoints de la Maire de Paris et des maires d'arrondissements concernés, de groupes politiques du Conseil de Paris et d'experts. Le jury chargé de la sélection des dossiers pour le 14 avenue Parmentier n'a pas encore eu lieu.

Discussion avec la salle :

Est-ce que cet espace va rester à la propriété de Paris ?

➔ Pour l'ensemble des sites, le candidat du projet aura le choix de proposer une vente ou un bail dans lequel la Mairie gardera une partie des droits du bâtiment. Des droits d'utilisation du site seront déterminés pour une durée définie afin de rentabiliser les fonds investis.

Un immeuble de 28 mètres va-t-il être construit ?

➔ Le Plan Local d'Urbanisme fixe des hauteurs maximales qui seront respectées (31 mètres sur le site concerné), le projet doit également s'insérer dans le paysage urbain du quartier. Cette question sera étudiée par les membres du jury mais la hauteur finale est inconnue. Les questions de vis-à-vis seront étudiées avec intérêt.

Qui a été concerté pour ces 29 projets ? Pourquoi n'y-a-t-il pas un représentant pour chaque quartier concerné dans le jury ?

➔ Le conseil de quartier est déjà un lieu de concertation. Un courrier a été envoyé aux habitants pour les informer de cette réunion. Certains porteurs de projets ont commencé à concerter les habitants. La concertation doit être effectuée d'une façon pratique. C'est pourquoi la concertation aura lieu après la première sélection de projets. Un site Internet pourra par exemple être mis en place. Les candidats feront une synthèse des remarques et propositions des habitants que le jury de sélection prendra en compte.

Le cinéma sera-t-il municipal ? Aura-t-il un statut particulier ?

➔ Non cela ne sera pas un cinéma municipal. Le cinéma doit-être de qualité et populaire. Le

cinéma multiplexe est exclu.

4/ Vers la piétonisation de la rue du Général Renault

*Florence Hubert, conseiller d'arrondissement délégué à l'espace public
Pierre Japhet, adjoint au Maire délégué aux transports et aux déplacements
La présentation diffusée est jointe en annexe du compte-rendu*

Un projet qui s'inscrit dans celui du Budget Participatif « Rendre la rue aux enfants » :

Il est rappelé que les rues de Paris constituaient un terrain de jeu pour les enfants. Ces pratiques de vie quotidienne ont été progressivement limitées à cause de la prolifération des voitures qui ont ainsi chassé les enfants de l'espace public. Le but de ce projet est de redonner aux enfants un peu de cet espace public. En 2014 ce projet avait été soumis au vote des parisiens par le biais du Budget Participatif. Il a retenu plus de 13 000 voix à Paris. Un million et demi d'euros lui a été alloués.

L'idée du projet est de repérer une vingtaine de rues dans Paris qui pourraient être fermées de manière transitoire ou bien de manière pérenne et de les aménager assez légèrement (marelles, marquages au sol, etc.). La Mairie de Paris a demandé à chaque arrondissement d'identifier un site qui pourrait être proposé pour le programme de la rue aux enfants.

La rue du Général Renault

Cette rue a été sélectionnée dans le 11^{ème} arrondissement en raison de sa proximité avec un site de forte végétalisation. En effet, le square Maurice Gardette accueille déjà de nombreux enfants et comporte des espaces verts. C'est donc tout à fait cohérent de choisir la rue du Général Renault. C'est également un bel espace Haussmannien qui mériterait d'être valorisé.

La fermeture de la rue a été expérimentée à plusieurs reprises lors d'évènements en 2014. Les résultats ont confirmé le potentiel piétonnier de cette voie. Plusieurs options sont envisageables :

- 1) Fermer la rue du Général Renault à l'aide d'une barrière coulissante au niveau de l'avenue Parmentier et deux potelets amovibles du côté du square. Cette option entraînera la suppression de 25 places de stationnement ainsi que le déplacement de la station auto-lib.
- 2) Ne pas faire de séparation avec le square : fermer à minima de chaque côté. Ceci entraîne l'interdiction du stationnement avec la suppression de 71 places de stationnement.
- 3) Fermer les rues.

➔ **Ce projet sera soumis à concertation.**

Discussion avec la salle :

De nombreuses remarques sont exprimées sur le risque de génération de nuisances : quels seront les horaires ? Quelle assurance a-t-on que la rue sera rendue aux habitants après la fin d'évènement ? Il y a déjà actuellement des problèmes dans cette rue qui n'est pas encore une zone piétonnière (ouverture et nuisances sonores des commerces ouverts jusqu'à très tard, débordements des terrasses, présence de bandes de gens avec des chiens...) et cette installation risquerait de perturber le fonctionnement des artisans et des riverains.

- ➔ Il est précisé que le projet de municipalité est bien de permettre aux parisiens de se réapproprier l'espace public et non de le privatiser en donnant l'occasion aux terrasses de s'étendre sur ce nouvel espace disponible. En inscrivant ce point à l'ordre du jour de la réunion plénière, la mairie souhaitait recueillir l'avis des habitants sur l'idée du projet. De nombreuses modalités sont encore à étudier. Concernant le point des horaires, ceux-ci ne sont pas encore fixés, ni les jours. Il importera que ces horaires permettent un accompagnement en présence d'éducateurs ou d'associations.
- ➔ Les commerces peuvent être maîtrisés par la municipalité par le biais de SEMEAST. S'il y a des nuisances, des signalements seront effectués. Concernant le risque d'abus des droits de terrasse, la mairie veillera à leur respect. Si l'amende n'est pas toujours dissuasive, il existe d'autres recours par des procédures judiciaires qui peuvent aboutir à la fermeture d'un établissement. Il ne faudra pas hésiter à signaler tous débordements.

Quel encadrement sera prévu pour les enfants ?

- ➔ Les parents sont responsables de leurs enfants : ils les garderont ou les confieront à des professionnels comme des animateurs spécialisés. Il est également envisagé de faire appel à des associations pour animer la rue.

5/ Actualité des commissions

Des membres du groupe d'animation font part de leur regret que leur tour de parole intervienne aussi tard.

📌 **Commission « Solidarité/ Lutte contre l'exclusion »**

○ Suivi de l'activité du repas solidaire :

Un repas solidaire sera organisé le samedi 27 juin. Il est rappelé que cet événement est organisé trois fois par an et qu'il est co-organisé en fin d'année avec la MJC Mercœur. Le principe est préparer et partager un repas avec des personnes qui vivent dans la rue ou qui sont en situation de grande précarité. Les horaires sont rappelés : 10h30/11h : début de la préparation puis 12h30/13h : début du repas

○ Soutien de la Bagagerie de la rue Oberkampf :

La Bagagerie de la rue Oberkampf est un lieu où des personnes en grandes précarités peuvent venir déposer leur bagage pendant un certains temps (3/4 mois environ). Les locaux permettent de proposer une offre de 30 casiers. Les usagers ont la possibilité de laver leur linge gratuitement. Un problème récurrent auquel doit faire fasse l'association Onze Mille Potes est que le personnel des bains douches est souvent en grève, ce qui entraine la fermeture des lieux.

📌 **Commission « Propreté/ Cadre de vie »**

La commission constate toujours autant de manque de civisme de la part des parisiens quand il s'agit de respecter l'espace public et que les réponses par verbalisation ne suffisent pas.

📌 **Commission « Culture et Sport »**

○ **Projet du samedi 3 octobre « troc culture »:**

Le projet consiste en l'échange de produits culturels comme des livres, des photographies, des CD. La commission est en attente d'obtenir l'autorisation d'occupation du domaine public qui serait celui du parvis de la Mairie.

○ **Retour sur le jeu de piste du 30 mai** : la commission regrette le nombre faible de participants.

📌 **Commission « Urbanisme »**

Les projets propres à la commission verront probablement jour en automne. Un travail de centralisation des points noirs que l'on peut rencontrer dans l'espace public est en cours. Il s'appuie sur le principe que les habitants du quartier sont les plus qualifiés pour signaler les nids de poules, les bancs abîmés ou toutes autres anomalies de l'espace public. Un référent a été désigné par la commission pour veiller à la bonne remontée de toutes ces informations (pour contacter le référent : fabienduquesne@hotmail.com).

➡ **Budget Participatif :**

Il y aura bientôt un appel au vote qui se déroulera entre le 10 et 20 septembre 2015.

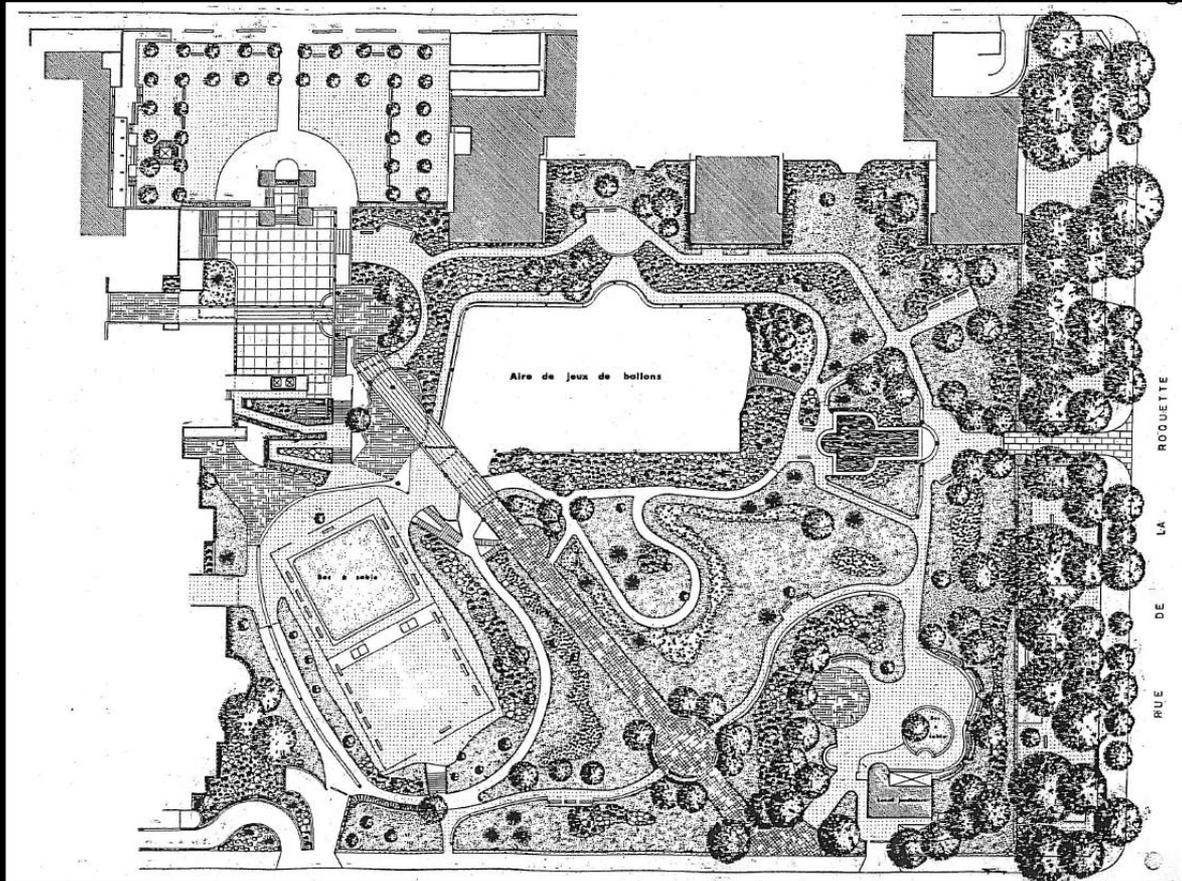
ANNEXES

Présentations jointes :

- Aménagement du square Rajman et de l'espace canin
- Vers la piétonisation de la rue du Général Renault

SQUARE MARCEL RAJMAN

REUNION PLENIERE du 23 JUIN 2015



DEROULE DE LA PHASE DE CONCERTATION

Réunion publique du 14 Novembre 2014 : Présentation de la problématique et propositions de solutions.

Marche exploratoire du 12 décembre 2014 : Rencontre avec les usagers au sein du square Rajman et sur le mail de la Roquette.

Réunion publique du 03 mars 2015 : Présentation des sites envisageables pour le transfert de l'usage canin et des travaux à venir sur le square Rajman.

Groupe de travail du 29 avril 2015 : Recueil des attentes des propriétaires de chiens pour l'aménagement du nouvel espace autorisé aux chiens sur le mail de la Roquette.

Groupe de travail du 05 mai 2015 : Recueil d'éléments de programme pour l'aménagement du square Rajman.

- Un square autorisé aux chiens
- Un usage essentiellement canin de l'espace
- Un espace très minéral
- De nombreux cheminements piétons
- Des conflits d'usage
- Des contraintes d'exploitation importantes



- Unique square du 11^e arrondissement autorisé aux chiens
- Nuisances sonores liées aux aboiements des chiens et aux phénomènes de réverbération propres au site
- Salissure et risque de glissade, notamment pour les Personnes à Mobilité Réduite, liés aux déjections canines et aux creusement du sol stabilisé
- Risques de morsure et de bousculade
- Dégradations des végétaux dans les jardinières dues aux chiens

Conformément à la réglementation générale des jardins et bois appartenant à la Ville de Paris :

- Accès des chiens au square Marcel Rajman autorisé
- Obligation de tenue en laisse des chiens dans l'enceinte du square
- Maintien à distance des parties plantées
- Aucune gêne ou risque pour les autres usagers
- Ramassage des déjections obligatoire

La dérogation à la tenue en laisse des chiens dans le square Rajman a donc été supprimé car sans valeur légale.

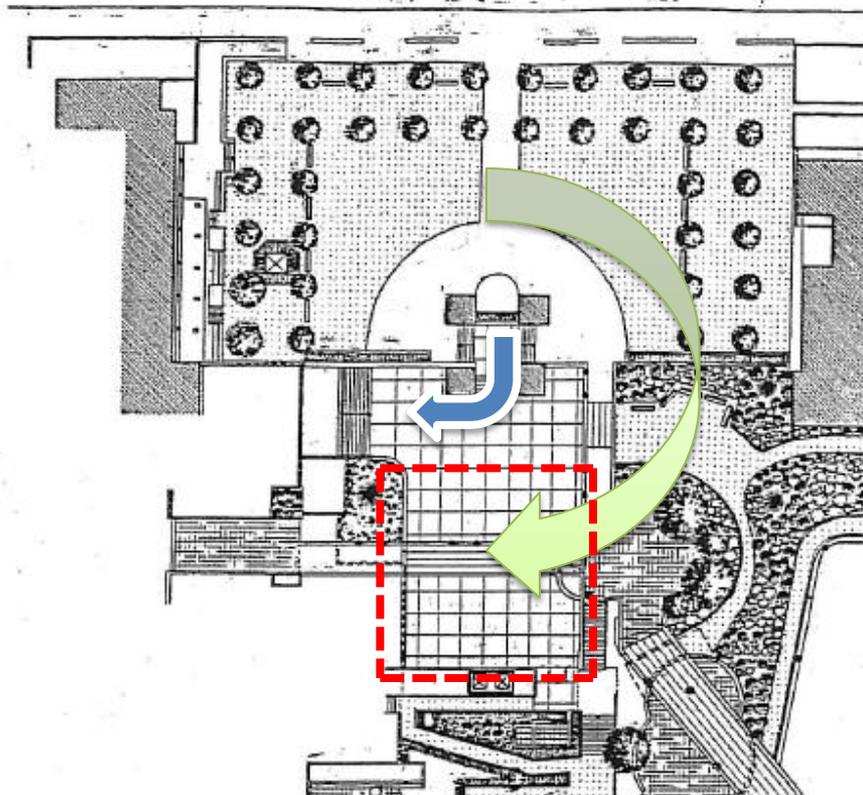
DEPLACEMENT DE L'USAGE CANIN VERS
LE PARVIS DE LA SALLE OLYMPE DE
GOUGES

Avantages

- Suppression des conflits d'usage
- Mise en valeur horticole du square Rajman avec une nouvelle palette végétale
- Mise en œuvre immédiate

Inconvénients

- Indisponibilité du parvis lors de certains événements
- Salissures difficiles à traiter



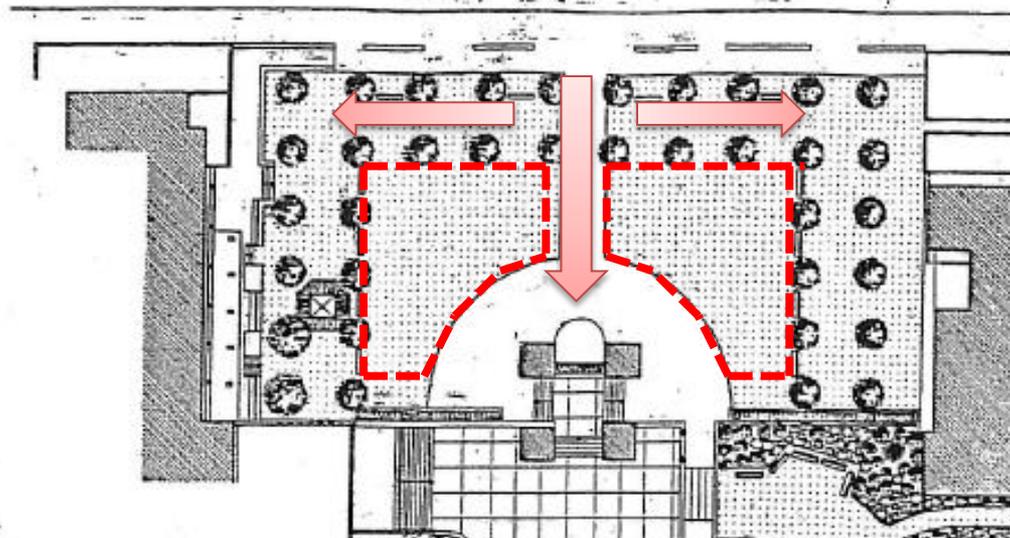
CREATION D'UN ENCLOS AU SEIN DU
SQUARE RAJMAN

Avantages

- Suppression des conflits d'usage à l'exception des nuisances sonores
- Mise en valeur horticole du square Rajman avec une nouvelle palette végétale

Inconvénients

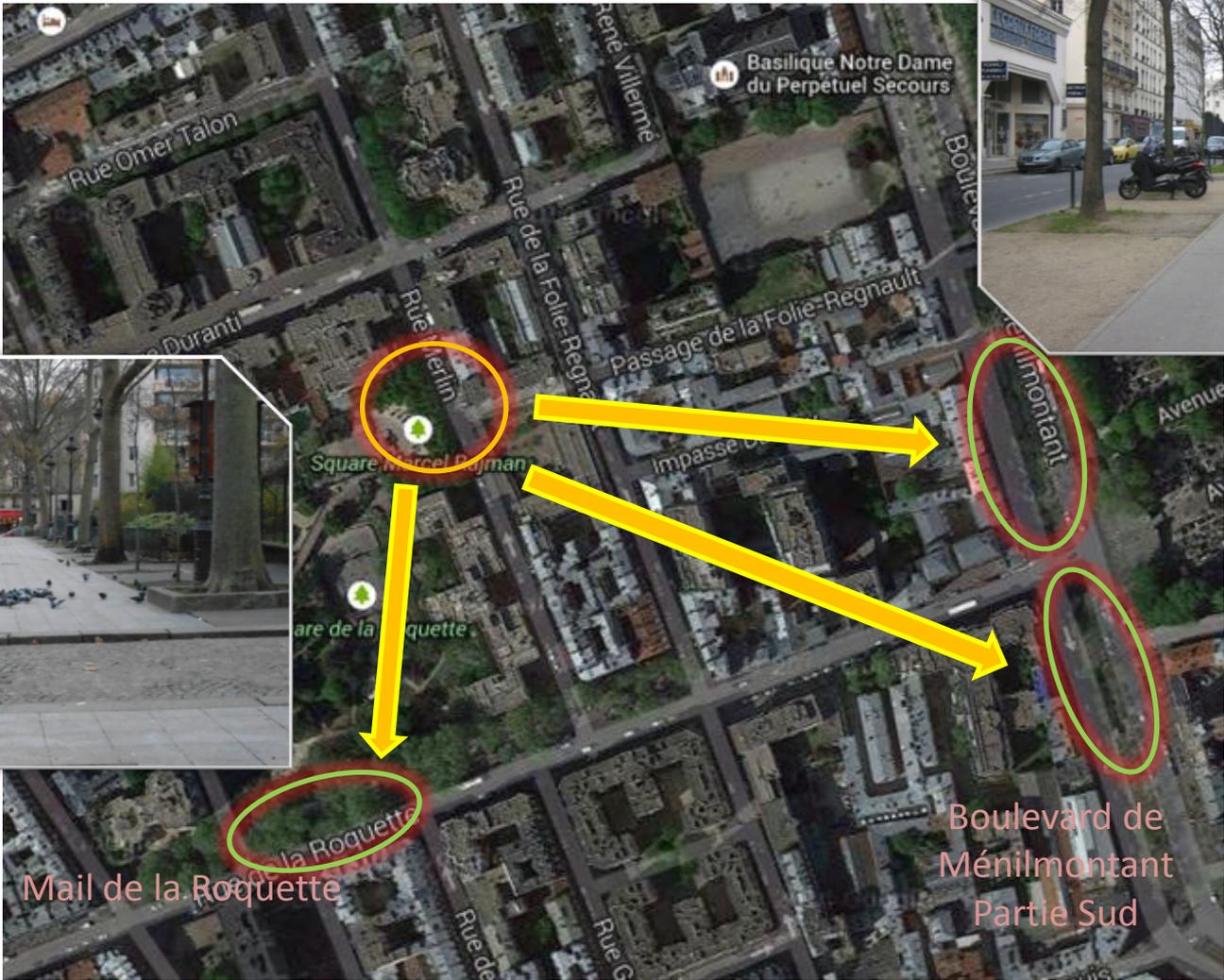
- Mise en œuvre à moyen terme
- Forte réduction de la surface disponible pour les chiens



Etude du projet de création d'un nouvel espace dédié aux chiens rue de la Roquette

- ❖ Présentation du site envisageable aux participants
- ❖ Surface proposée adaptée aux usages
- ❖ Nécessité de compléter la clôture de l'espace dédié à l'usage canin
- ❖ Prise en compte de l'accessibilité aux PMR

ETUDES MENEES SUITE A LA REUNION PUBLIQUE ET LA MARCHE EXPLORATOIRE



Boulevard de Ménilmontant
Partie Nord



Mail de la Roquette

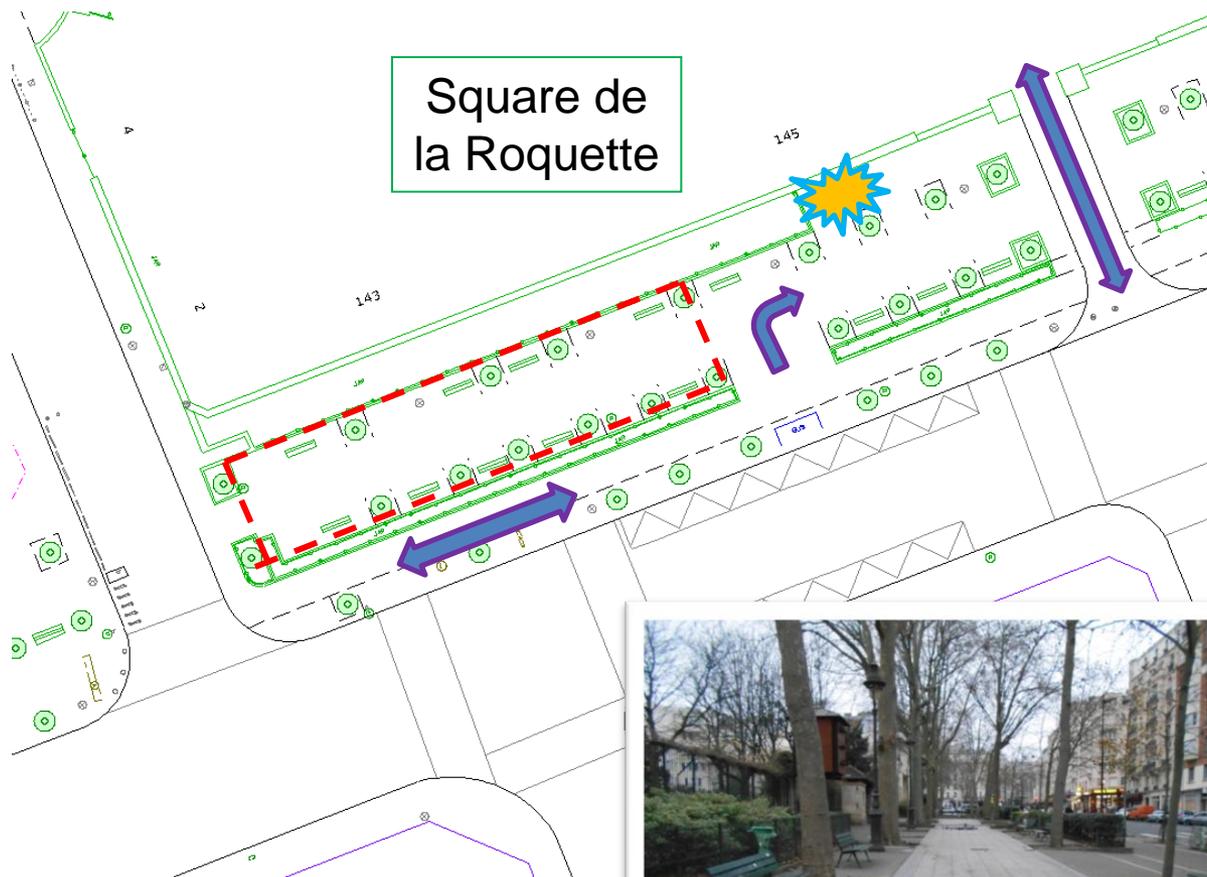
Boulevard de Ménilmontant
Partie Sud

**TRANSFERT DE L'USAGE
CANIN VERS LE MAIL DE
LA ROQUETTE**

- Surface de 330m²
- Largeur de 8,70m
- Distance aux habitations
les plus proches de 22m

 flux piéton

 pigeonier



**TRANSFERT DE L'USAGE
CANIN VERS LE BOULEVARD
DE MENILMONTANT NORD**

- Surface de 450m²
- Largeur de 6,50m
- Distance aux habitations les plus proches de 12m
- Proximité immédiate du cimetière du Père Lachaise
- Rupture de la continuité piétonne du terre-plein

 stationnement

 flux piéton



Cimetière du Père Lachaise

**TRANSFERT DE L'USAGE
CANIN VERS LE BOULEVARD
DE MENILMONTANT SUD**

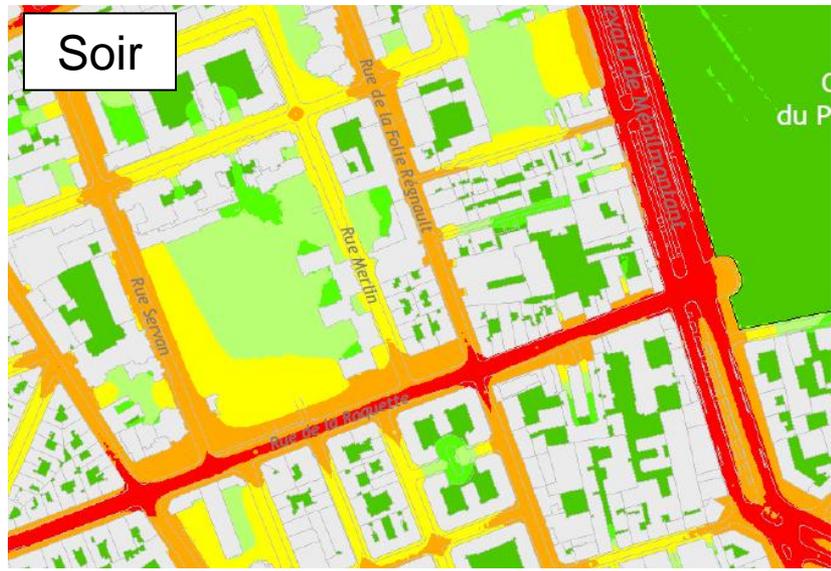
- Surface de 250m²
- Largeur de 6,50m
- Distance aux habitations les plus proches de 12m
- Proximité du cimetière du Père Lachaise
- Rupture de la continuité piétonne du terre-plein

 stationnement

 flux piéton



DONNEES ACOUSTIQUES



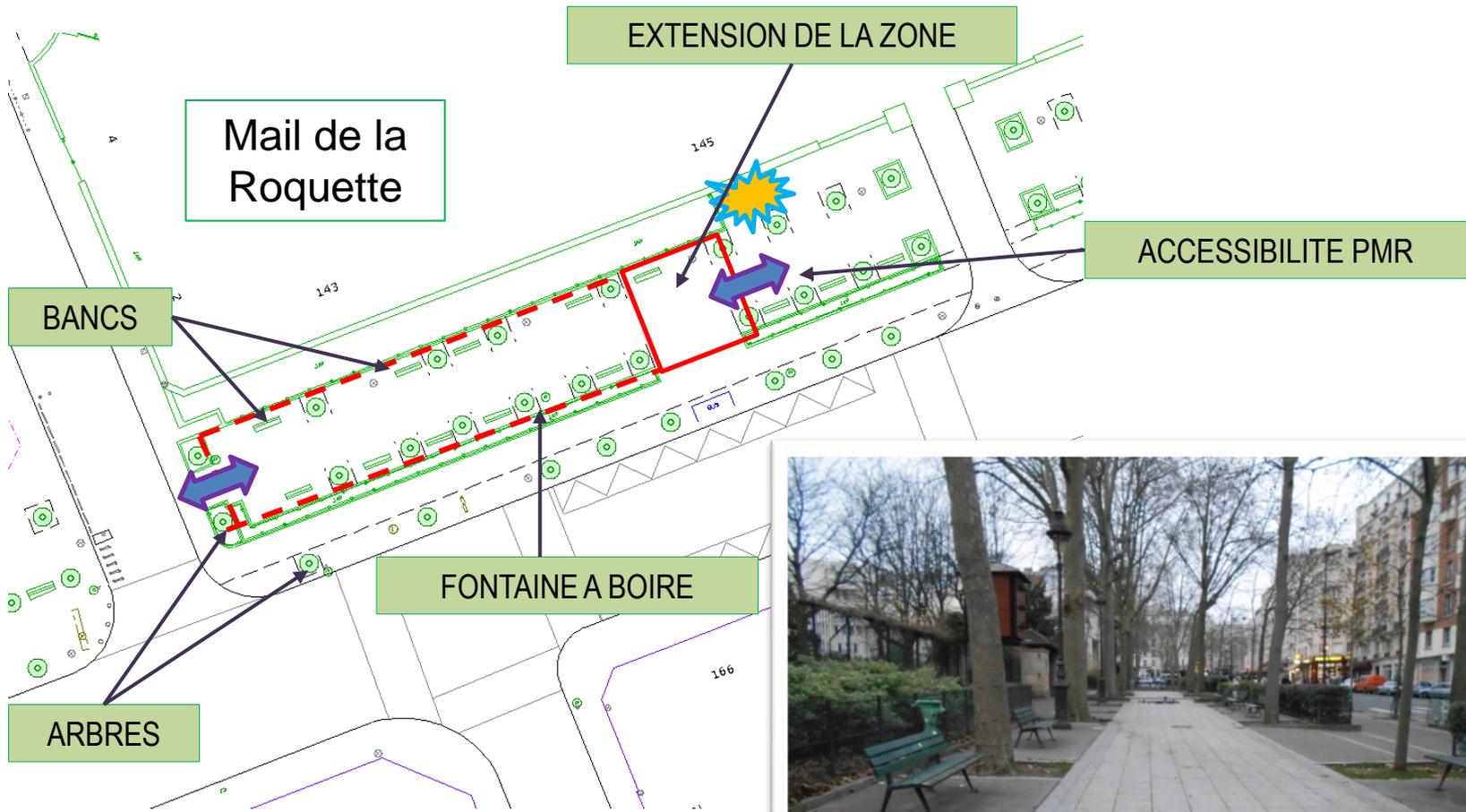
Légende

	... < 45.0
	45.0 <= ... < 50.0
	50.0 <= ... < 55.0
	55.0 <= ... < 60.0
	60.0 <= ... < 65.0
	65.0 <= ... < 70.0
	70.0 <= ... < 75.0
	75.0 <= ...

Présentation aux participants du site retenu, le mail de la Roquette, comme espace autorisé aux chiens

Demandes des utilisateurs	Réponses de l'administration
Espace ombragé	Présence d'un mail planté
Espace clos	Mise en œuvre d'un clôture
Présence d'assises	Bancs existants
Présence d'un point d'eau	Fontaine à boire existante
Accès unique par portillon (avis divergents)	Mise en place de deux accès pour la continuité des cheminements piétons
Dispositif de fermeture spécifique aux chiens	Mise en œuvre d'un système de fermeture spécifique
Clôture haute (avis divergents)	Refus : rupture de l'unité paysagère et dégradation de la sécurité publique
Agrandissement de l'espace proposé	Agrandissement mais sans inclure le pigeonnier et les massifs arbustifs
Accessibilité PMR	Accessibilité PMR assurée

SOLUTION RETENUE



REAMENAGEMENT DU SQUARE MARCEL RAJMAN

A court terme : embellissement
du square par renouvellement
des plantations dans les bacs,
jardinières et massif.



Exposition ombragée



Exposition ensoleillée

Septembre 2015 (initialement prévu en juin 2015)

- Mise en place du nouvel espace canin sur le mail de la Roquette
- Interdiction aux chiens de l'accès au square Rajman
- Définition du programme de travaux du square Rajman

Octobre à décembre 2015

- Etudes paysagères, techniques et financières pour l'aménagement du square Rajman

Janvier 2016

- Présentation des études paysagères du square Rajman

Février à mars 2016

- Préparation des travaux du square Rajman: études, commandes et ordonancement

Avril à mai 2016

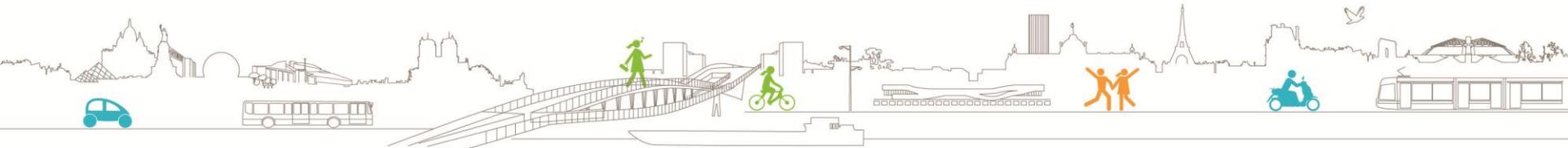
- Réalisation des travaux du square Rajman

**MERCI DE VOTRE
ATTENTION**

Rue aux Enfants



Propositions rue du Général Renault



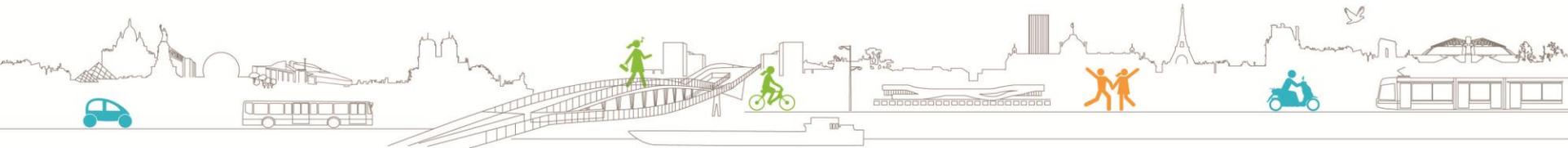
Rue aux enfants - fermeture

- Fermeture temporaire une ou plusieurs fois par semaine (mercredi après midi), accès aux riverains géré par l'association



Fermeture de la voie par barrières mobiles

Pérennisation par barrières repliables



Rue aux enfants – occupation de la rue

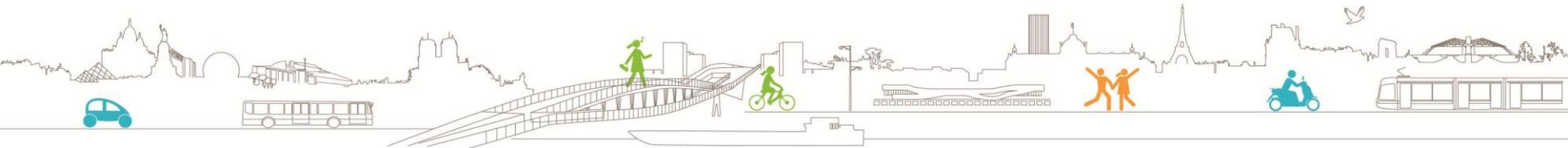
- Occupation de la rue



Jeux éphémères



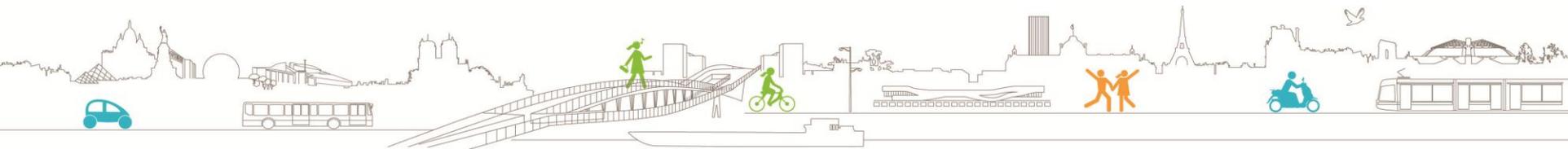
Marelles



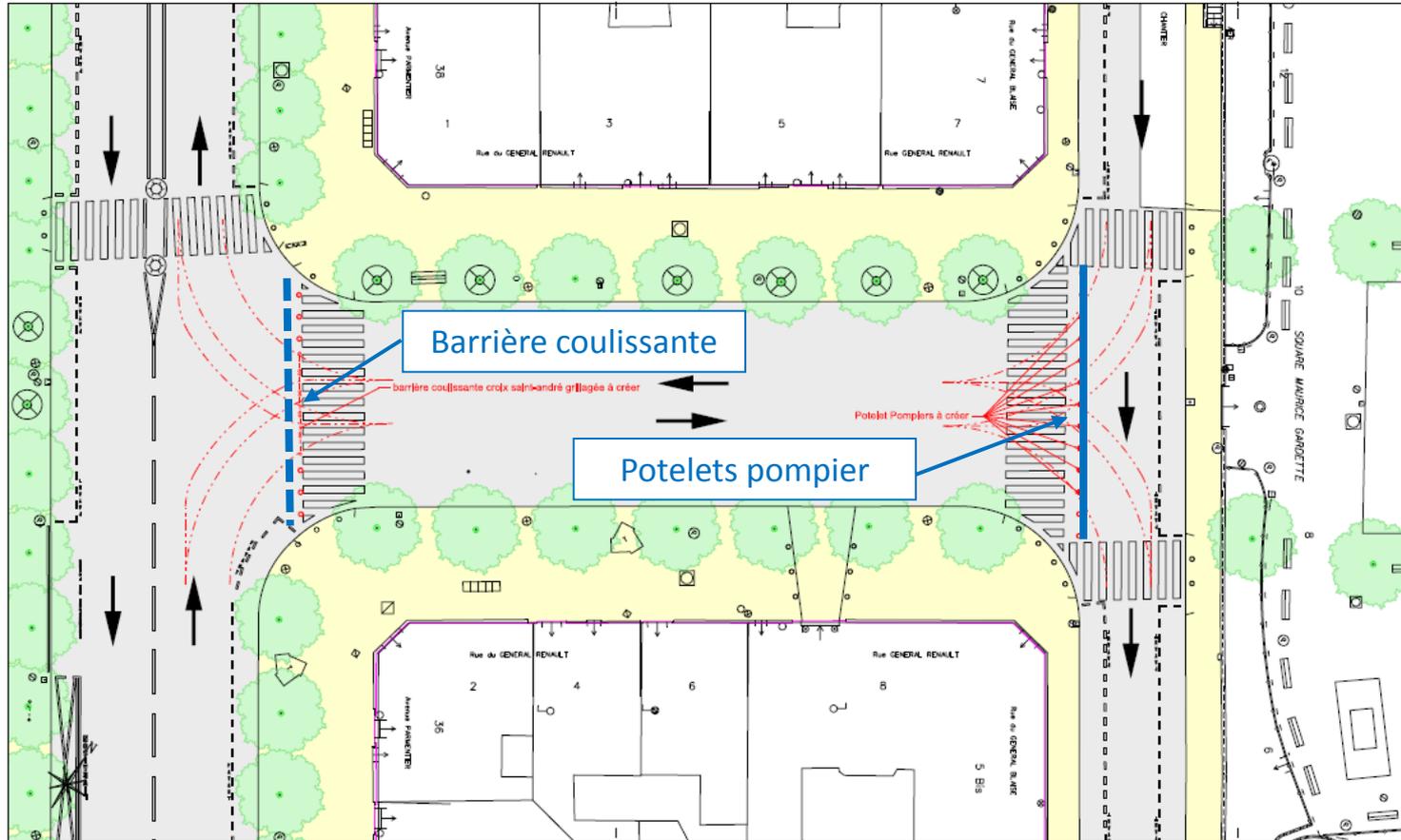
Rue du Général Renault



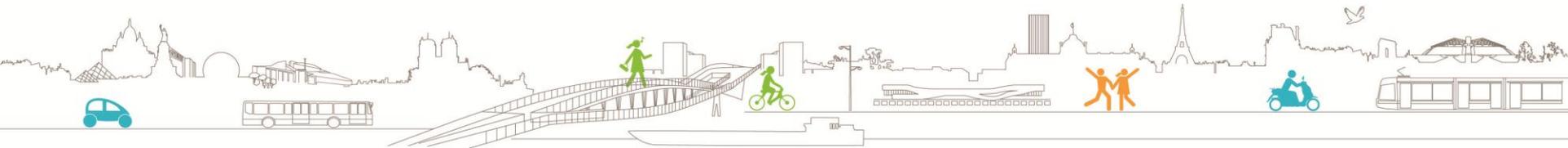
N



Rue aux enfants – périmètre de base

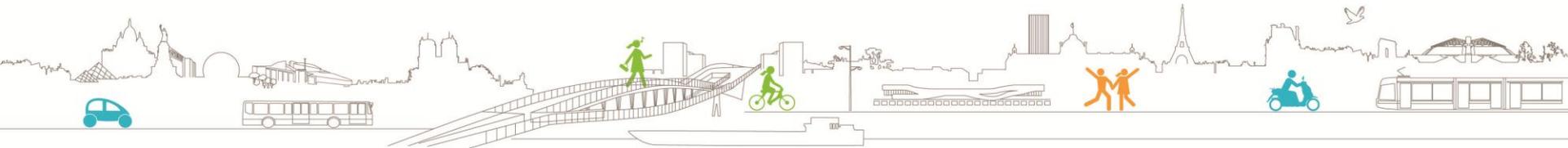


- Fermeture entre Parmentier et Général Blaise

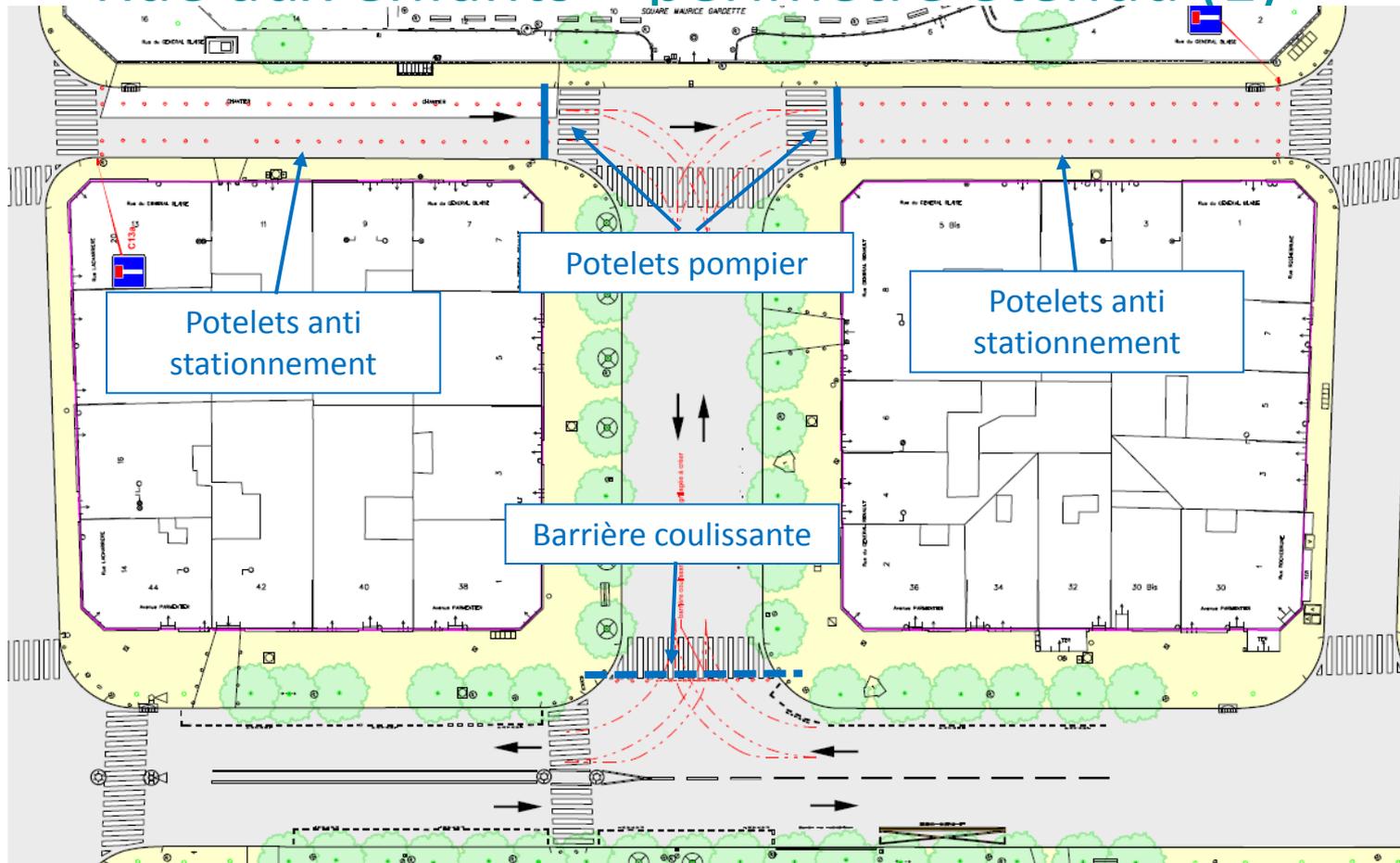


Rue aux enfants – périmètre de base

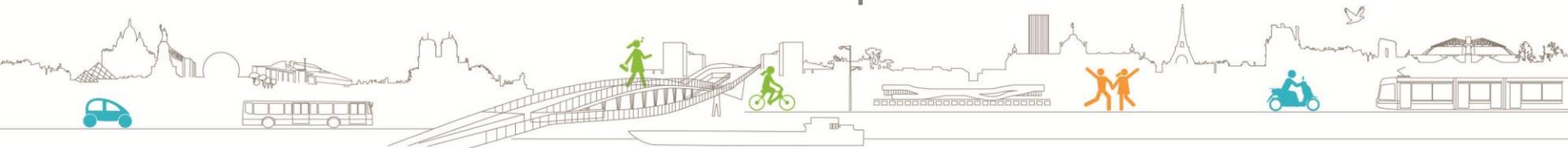
- Accès à la rue du Général par l'avenue Parmentier, réservé aux riverains et livraisons
- Perte en stationnement : 25 places
- Déplacement de la station Autolib'



Rue aux enfants – périmètre étendu (1)

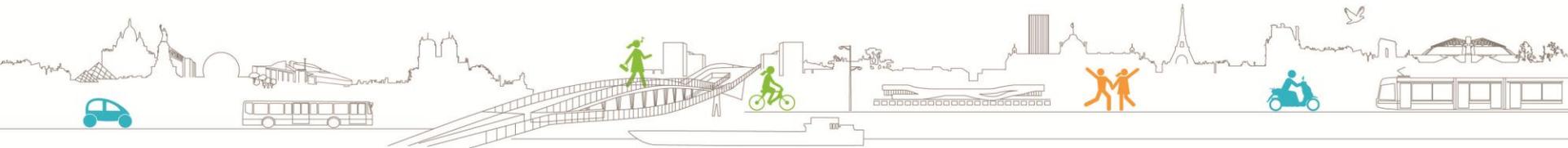


- Fermeture entre Parmentier le square Maurice Gardette

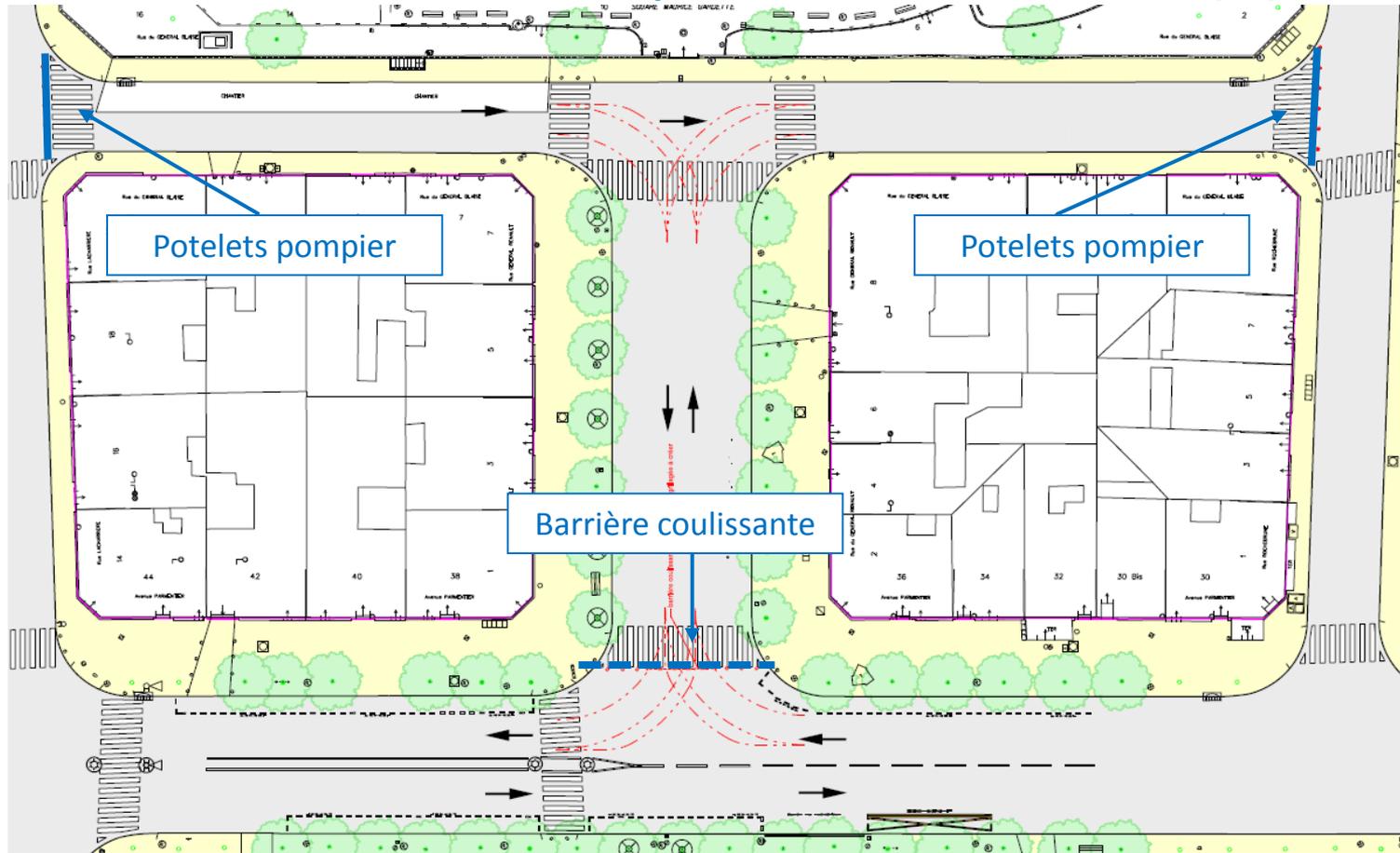


Rue aux enfants – périmètre étendu (1)

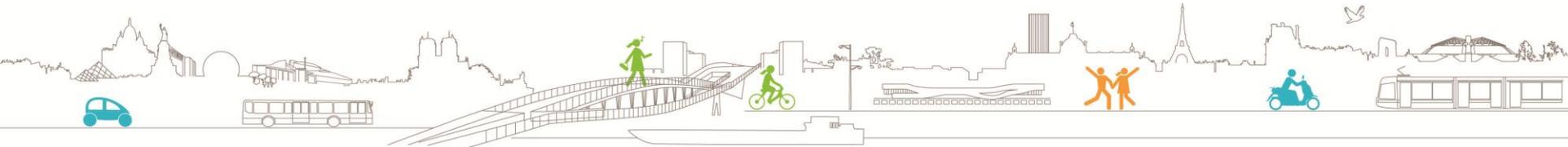
- Accès à la rue du Général par l'avenue Parmentier, réservé aux riverains et livraisons
- Rue du Général Blaise en double impasse, depuis Lacharrière et Rochebrune
- Perte en stationnement : 46 places supplémentaires (pas de possibilité de laisser des places dans des impasses sans retournement), soit 71 places
- Déplacement de la station Autolib'



Rue aux enfants – périmètre étendu (2)



- Fermeture entre Parmentier et Général Blaise



Rue aux enfants – périmètre étendu (2)

- Accès à la rue du Général et à la rue du Général Blaise par l'avenue Parmentier, réservé aux riverains et livraisons
- Perte en stationnement : 71 places
- Déplacement de la station Autolib'
- Eventuel accès au PPC du 11 rue du Général Blaise à maintenir (potelets à déplacer)

